

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/100

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 8 : PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE POUR LES CONTRATS D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 kWA

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope HEYMES, conseillère municipale, qui explique : « La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences informe la ville de Sarralbe que le marché de fournitures d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 kWA conclus par la CASC dans le cadre d'un groupement de commandes pour les communes membres, avec le groupe Electricité de France (EDF) arrivera à échéance le 30/06/2021.

Par conséquent, une nouvelle consultation sera relancée fin du 1^{er} trimestre 2021 par la Communauté d'Agglomération pour une mise en concurrence des fournisseurs d'électricité.

Il est proposé à la commune de Sarralbe de renouveler sa participation au groupement de commandes pour les deux sites concernés : mairie, complexe culturel et sportif. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de participer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité à initiative de la CASC ?
- de constituer un groupement de commandes, en vue de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 kWA dont les membres sont :
 - * la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
 - * les communes membres de la CASC intéressées.
- de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement.
- de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ainsi que toutes pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 19 octobre 2020
Pour le maire,
L'adjoint par délégation,
Gérard BERGANTZ